

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

02470

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHLIGH

Amine

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 49 09 15 68

Total des frais engagés : 993 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

11/06/2021
Khaled Abdellah Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bursite + HTA + lombalgies

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 30/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

05/07/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/06/2021	2	61	200,00	Vincent TACNAC Médecin Rue de Normandie Val d'Osne

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourneisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie TAHKI 129, Bis Rue Oussama Ben YOUSSEF - Casablanca - Maroc	17/06/2021	793,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	



Le produit est vendu au pré
Sanofi-Aventis Maroc
Route de Rabat - BP. 1.
Ain Sebaït Casablanca
Xtral 2,5mg, 60 comprimés
P.P.V : 104,80 DH
PPV : 104,80 DH adoucissant

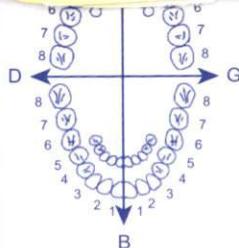
LOT/EXP.:

DN8026
11/2024
P.P.V:37DH70

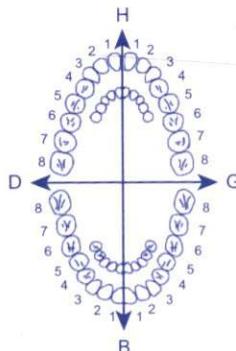
LOT: M0472
EXP: 06 2023
PPV: 60,00 DH

OROPROPOLIS

SPRAY BUCCAL
Oral Spray



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
D 00000000 35533411	G 00000000 11433553
B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

Dents | Tissus | Coiffes |

LOT:242
PER:04/2024
PPV:55,10 DHS

OTRET® 20 mg

PPV: 249 DH 00

MONTANTS
DES COMPTES

MEFSAL®
m chlorhydrate

7,5 mg
Voie orale

LOT 191578
EXP 10/2022
PPV 29.50 DH

TERFINE®
PROMOPHARM
Terbinafine
250 mg
14 Comprimés

0 1 1 7 0
E 1 1 / 3
M O P V 1 11,00
DES

DATE DU
DEVIS

75,00

DATE D'
L'EXEC

71,50

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. TAGNAOUTI Brahim

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Bordeaux
MEDECINE GENERALE

70, Rue de Normandie - Maârif
CASABLANCA
Tél. : 05 22 25 59 32

الدكتور إبراهيم التكناوي

خريج كلية الطب ببوردو
الطب العام

70، زنقة نورماندي - المعاريف

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 25 59 32

Casablanca, le

11/6/2021

الدار البيضاء، في :

M. Kased Abdellouahed

75,20	Amep 10	S.V.
71,50	Hypnol	S.V.
104,80	Xahal	S.V.
60,00	Volarene pommade	S.V.
55,10	Orofirofrol spray	S.V.
37,70	Depomedrol 80	S.V.
249,00	Sobret 20	S.V.
29,50	Mefsal	S.V.
111,00	Terfine 25	S.V.
793,80		

pharmacie du Jura
TAHRI JOUR El Rachid
122 Bis Rue Oussema Ben Yousaf
Tél. : 05 22 25 34 41

Docteur TAGNAOUTI Brahim
Médecine Générale
70, Rue de Normandie Maârif
Tél. : 05 22 25 59 32